

REPUBLIQUE DU CONGO

-----  
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES  
REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE LA  
PROMOTION DE LA FEMME

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA  
MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2000-276 DU 30 OCTOBRE 2000  
MFPRAP/DGFP/DPME/SR  
Portant intégration, nomination, titularisation à  
titre exceptionnel et versement de certains  
candidats dans les cadres des services sociaux  
(enseignement) en tête mademoiselle **BIMA**  
(Sylvie Roberte)

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS

Vu l'acte fondamental ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut  
général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 67-81-FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les  
fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50-FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise  
en compte du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
admissions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304-MT-DGT du 30 septembre 1967, modifiant le  
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire,  
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°  
64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 74-470 du 31 décembre 1974, abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62-196-FP du 5 juillet 1962, fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991, fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des  
effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un  
avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre  
promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir  
au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999, portant nomination des  
membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents  
civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre  
1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde  
des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 1312-MEPS-CAB-DGAS-DPAA-SP du 19  
novembre 1991, portant recrutement des volontaires de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE



*Alsey*

JH 2

**Article 1<sup>er</sup>**: Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1<sup>er</sup> échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1<sup>er</sup> échelon, indice 830 et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation	Option du diplôme	Observations
1	BIMA (Sylvie Roberte) née le 4 mai 1964 à Brazzaville JH	18 décembre 1991	18 décembre 1992	français	ACC=1 an ✓
2	NIAMA (Célestin) né le 4 mai 1964 à Sibiti JH	21 janvier 1992	21 janvier 1993	Histoire- Géographie	ACC=1 an ✓
3	NGASSAKI (Michel) né le 26 novembre 1963 à Pamba 1 JH	11 février 1992	11 février 1993	Sciences naturelles	ACC= 1 an ✓
4	NAKOUNDILA (Léon Magloire) né le 16 avril 1965 à Brazzaville JH	27 janvier 1992	27 janvier 1993	Histoire Géographie	ACC= 1 an ✓
5	OKO (Gilbert) né le 8 décembre 1964 à Mapémé (OLLOMBO) JH	31 janvier 1992	31 janvier 1993	Anglais	ACC= 1 an ✓
6	BANZOUZI (Sébastien) né le 20 janvier 1961 à Linzolo JH	4 février 1992	4 février 1993	Français	ACC= 1 an ✓
7	MOUENZI KIBIOKO (Aimé Félicien) né le 6 août 1966 à Brazzaville JH	20 décembre 1991	20 décembre 1992	Français	ACC= 1 an ✓
8	DANGOUMAMA (Alain Claude) né le 13 décembre 1964 à Brazzaville JH	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Français	ACC= 1 an ✓
9	IYELI ANGAMI (Alphonse) né le 3 novembre 1965 à Fort - Rousset JH	20 janvier 1992	20 janvier 1993	Anglais	ACC= 1 an ✓
10	POATY (Jean Claude) né le 10 septembre 1960 à Pointe-Noire JH	21 janvier 1992	21 janvier 1993	Anglais	ACC= 1 an ✓
11	MATSIONA (Jean Didier) né le 26 juin 1965 à Brazzaville JH	18 février 1992	18 février 1993	Français	ACC= 1 an ✓
12	MBASSI (Marc Ludovic) né le 25 avril 1966 à Makoua JH	18 février 1992	18 février 1993	Anglais	ACC= 1 an ✓
13	MFOUTOU née BIYEKELE (Jeannette) née le 14 janvier 1961 à Madingou JH	24 décembre 1991	24 décembre 1992	Histoire- Géographie	ACC=1 an ✓

JH

C. C.

*Handwritten signature*

14	NZABA (André) né le 15 mai 1962 à Pointe-Noire <i>Handwritten signature</i>	25 janvier 1992	25 janvier 1993	Histoire Géographie	ACC= 1 an	<i>Handwritten checkmark</i>
15	KABA (Jérôme) né le 10 octobre 1962 à Boungolo (Madingo-kayes) <i>Handwritten signature</i>	18 février 1992	18 février 1993	Mathématiques	ACC= 1 an	<i>Handwritten checkmark</i>
16	ELENGA (FRANKLIN) (Simon) né le 11 février 1962 à Léopoldville <i>Handwritten signature</i>	17 février 1992	17 février 1993	Sciences naturelles	ACC= 1 an	<i>Handwritten checkmark</i>
17	HOUBOUKOULOU (Berthe) née le 3 juillet 1962 à Brazzaville <i>Handwritten signature</i>	27 janvier 1992	27 janvier 1993	Sciences naturelles	ACC= 1 an	<i>Handwritten checkmark</i>
18	ESSISSA GEISS né le 25 décembre 1966 à Endagui (Boundji) <i>Handwritten signature</i>	18 décembre 1991	18 décembre 1992	Philosophie	ACC= 1 an	<i>Handwritten checkmark</i>
19	MBOLA (Pierre) né le 25 février 1961 à Mpouya <i>Handwritten signature</i>	15 janvier 1992	15 janvier 1993	Philosophie	ACC= 1 an	<i>Handwritten checkmark</i>

**Article 2 :** Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1ere classe, 1er échelon, indice 850 ACC= 1 an pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

**Article 3 :** Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

**Article 4** : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, sera enregistré publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Octobre 2000

Par le Président de la République,

**Denis SASSOU NGUËSSO**

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,

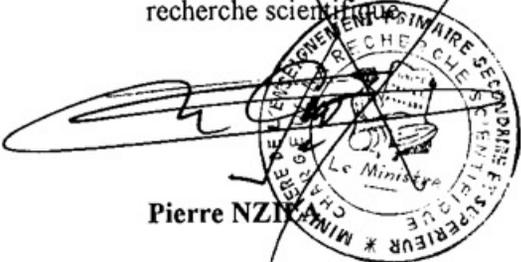
Le ministre de l'économie, des finances et du budget,



**Jeanne DAMBENDZET**

**Mathias DZON**

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique,



**Pierre NZI**

AMPLIATIONS

- JORC 1
- DGFP/DPME 3
- MFPRAP/SST 3
- DGB 3
- DGCF 2
- MEPSSRS 2
- DPAA 2
- INTERESSES 19
- DOSSIERS 38
- SGG/BC 3

*Alisy*